



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Thierry BISMUTH  
05 55 45 66 44

thierry.bismuth@culture.gouv.fr

Références : PC01919023I0002-1

SRA/2023/TB/CB/N° 1495

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région  
à  
DDT de la Corrèze  
Service ADS  
À l'attention de Mme Nathalie BOISSERIE  
Place Martial Brigouleix  
BP 314  
19011 TULLE CEDEX

Limoges, le 14 novembre 2023

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

**Références :** SAINT-BONNET-PRES-BORT (CORREZE), 2023 - La Jarrige - projet de centrale photovoltaïque  
PC01919023I0002  
Votre courrier du 18 octobre 2023  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 20 octobre 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de région,  
et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Hélène MOUSSET